



# LA Diligence EXPRESS

BULLETIN MUNICIPAL - VILLE DE STANSTEAD

13 MAI 2016 | VOL. 2 - NO 4 | DÉPÔT LÉGAL

## NOTRE ÉQUIPE LOCALE : LES JETS DE STANSTEAD



Sur la photo : Dylan Knight, Bryce Champney, Julia Ballinger, Patrick Lavallée, Adam Houle, Dawson Coates, Lucas Stevenson, Adam Sykes, Mathis Robert, Daniel Lanoue, Riley Larocque, Logan Béasse, Noah Sheldon et Corey Goudreau. Entraîneurs : Travis Sheldon, Brent Lavallée et Marc Lanoue.

Après de nombreux défis, l'équipe d'hockey pee-wee B des Jets de Frontière a remporté la première place dans les séries éliminatoires en mars dernier. Par ce fait même, ils ont eu la chance d'aller jusqu'au bout. Ils ont gagné le championnat régional pour la saison 2015-2016 à Trois-Rivières en avril.

La Ville de Stanstead aimerait féliciter toute l'équipe; joueurs, entraîneurs ainsi que les parents pour leur belle victoire. L'implication, le dévouement et la persévérance de chacun d'entre vous a permis un succès inoubliable. Bravo!

## LA MUNICIPALITÉ en bref



- L'échange de vivaces et distribution gratuite de pousses d'arbres se déroulera le 20 mai prochain, de 17 h à 18 h à l'hôtel de ville;
- La distribution de compost et de copeaux de bois aura lieu le 21 mai au garage municipal;
- La date limite pour inscrire vos enfants au camp d'été est le 27 mai. Contactez Madame Marise Trépanier au 819-704-0660 pour plus d'information;
- Le grand bazar du printemps se tiendra les 28 et 29 mai prochain;
- Dans le but d'amasser des fonds, une vente de plantes prendra place au Musée Colby Curtis le 28 mai dès 9 h;
- La collecte des résidus domestiques dangereux aura lieu samedi, le 4 juin au 10, chemin Villeneuve à Stanstead.



## RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

### RÉOUVERTURE DU CENTRE DE DÉPÔT DE LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

Le centre de dépôt de la Ressourcerie des Frontières est maintenant situé au 8, rue Daly, derrière le garage, des indications seront affichées pour mieux vous diriger. Il ouvrira ses portes samedi, le 21 mai prochain de 9 h à midi. Comme l'année dernière, il sera par la suite ouvert un samedi sur deux pour toute la durée de la saison estivale. Le service de dépôt est offert aux citoyens afin de leur permettre d'apporter les objets dont ils souhaitent se débarrasser. Le service de transport n'est cependant pas offert par la Ville, il est donc de votre responsabilité d'amener vos objets au centre de dépôt. Quelqu'un vous accueillera sur place et pourra vous offrir l'aide nécessaire. Sachez qu'il est toujours possible de communiquer directement avec la Ressourcerie des Frontières au 1-855-804-1018 afin de bénéficier de leur service de collecte. Pour un petit rappel quant aux matières qui sont acceptées ou refusées, veuillez vous référer à la section *Informations générales* en page 3 du bulletin municipal ou dans le site Internet de la Ressourcerie au : [www.ressourceriedesfrontieres.com](http://www.ressourceriedesfrontieres.com)

### HORAIRE DU CENTRE DE DÉPÔT 8, rue Daly

Mai.....	21
Juin .....	4 - 18
Juillet .....	2 - 16 - 30
Août.....	13 - 27
Septembre .....	10 - 24
Octobre .....	8 - 22

## FIERS DE NOTRE VILLE



Il y a plus de 6 ans, la Ville a été évaluée comme ville participante au programme les Fleurons du Québec. Grâce aux aménagements faits un peu partout en ville, nous avons effleuré de peu le 4<sup>e</sup> fleuron à la dernière évaluation en 2013. Cet été, les évaluateurs repasseront pour évaluer notre municipalité. En 2013, il avait été conseillé de faire un peu plus de développement

au niveau des commerces et industries. Nous avons donc organisé un projet social afin de recruter des bénévoles pour aider à embellir Stanstead. Nous avons sagement suivi le plan proposé par les évaluateurs et croyons que nous sommes en bonne voie de décrocher le 4<sup>e</sup> fleuron cette année grâce à l'effort que ces participants aux projets Fleurons 1,2 et 3 ont apporté. La municipalité continuera le développement et l'entretien des plantations, mais nous avons besoin de l'aide de tous les citoyens afin d'obtenir le quatrième fleuron cet été. Les points attribués sont importants dans chacune des 5 catégories : domaine municipal, institutionnel, résidentiel, commercial et industriel ainsi que l'initiative communautaire et le développement durable. Nous avons besoin de chacun d'entre vous pour nous aider à atteindre notre objectif. Nous ferons quelques corvées au printemps afin de bien démarrer le projet. Si vous êtes intéressés à nous donner du temps ou des vivaces, veuillez contactez Marise Trépanier au 819-704-0660 ou [loisirs@stanstead.ca](mailto:loisirs@stanstead.ca). Si vous avez besoin de conseils gratuits pour améliorer les plantations devant votre maison, les membres du comité d'embellissement se feront un plaisir de vous aider.

## VOICI QUELQUES MOYENS POUR NOUS AIDER :

- Ramasser les débris qui traînent le long des pistes cyclables, des rues et des parcs;
- Planter des fleurs, arbres ou arbustes devant votre résidence;
- Garder votre pelouse et vos plates-bandes bien entretenues tout au long de l'été;
- Participer à l'échange de vivaces et à la distribution gratuite de pousses d'arbres le 20 mai à l'hôtel de ville afin de partager votre passion de jardiner avec d'autres citoyens;
- Adopter une plate-bande ou un bac à fleurs municipal pour en faire l'entretien occasionnel;
- Offrir son aide à une personne ou un voisin qui aurait besoin d'un coup de main à entretenir ses plates-bandes.

### LE GRAND BAZAR

Deux grands bazars sont prévus annuellement, soit celui du printemps qui se tiendra du 28 au 29 mai et le bazar d'automne qui aura lieu du 10 au 11 septembre 2016. Durant ces fins de semaine, les permis de vente de garage ne sont pas requis. Vous souhaitez inscrire votre adresse sur la liste des ventes de garage? Vous pouvez le faire en composant le 819-876-7181, poste 0.

### DISTRIBUTION DE COMPOST ET DE COPEAUX DE BOIS

Les citoyens sont invités à se procurer du compost et des copeaux de bois gratuitement le samedi, 21 mai 2016, de 9 h à 12 h, au garage municipal situé au 10, chemin Villeneuve. Apportez votre pelle, un contenant solide et/ou une remorque. La distribution se fera jusqu'à épuisement de la réserve. Les services municipaux seront sur place pour faciliter les opérations.

### SÉANCES MUNICIPALES

Les prochaines séances régulières du conseil auront lieu à 19 h, les 6 juin, 4 juillet, 1<sup>er</sup> août et 6 septembre 2016.

### RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Les prochaines réunions de ce comité auront lieu les 14 juin, 12 juillet, 9 août et 13 septembre 2016.



### SERVICE DE GARDE POUR BRIS D'AQUEDUC ET REFOULEMENT D'ÉGOUT

Nous vous rappelons qu'un service de garde a été mis en place par la Ville pour répondre à toute urgence relative à un bris d'aqueduc ou à un refoulement d'égout et ce, en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville. À noter que vous devez vous référer à la Sûreté du Québec ou au Service incendie pour toute autre urgence rencontrée. Pour rejoindre le service de garde, il suffit de téléphoner à l'hôtel de ville au 819-876-7181 et de composer le 7. Vous serez alors invité à laisser un bref message en prenant soin d'y préciser vos coordonnées. La personne en charge veillera à vous rappeler dans les plus brefs délais.

## DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DOMAINE DES PIONNIERS



- 14 terrains prêts à construire
- Services d'aqueduc et d'égout inclus
- Prix à partir de 25 400 \$
- Crédits de taxes foncières jusqu'à 5 ans

[www.domainedespionniers.com](http://www.domainedespionniers.com) • 819 876-7181, poste 2

# Informations

## — G É N É R A L E S —

### COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

La collecte des résidus domestiques dangereux aura lieu le samedi, 4 juin 2016, de 9 h à 15 h, dans les municipalités de Stanstead et Coaticook. Notez que la collecte ne s'adresse pas aux industries, aux commerces, aux institutions ni aux fermes, et que seuls les produits suivants seront acceptés : peintures, vernis, teintures, solvants, herbicides, insecticides, bonbonnes de propane, aérosols, produits de piscine, huiles et filtres usés, piles sèches, batteries de véhicules, récupération d'équipements électroniques et informatiques, et fluorescents. Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook en appelant au 1-877-535-9479.

### DÉPÔT DE LA RESSOURCERIE

Tous les encombrants sont récupérés peu importe leur état et leur condition, qu'ils soient fonctionnels ou non. Les cas d'insalubrité sont les seules exceptions en raison de la sécurité et de la santé de nos employés.

### MATIÈRES ACCEPTÉES

- Meubles (incluant les meubles en bois, et ce, peu importe leur condition);
- Divans;
- Électroménagers : réfrigérateurs, cuisinières, lave-vaisselle, laveuses, sècheuses, congélateurs, etc.;
- Matériel électronique et informatique : ordinateurs, cellulaires, téléviseurs, magnétoscopes, imprimantes, etc.;
- Matériaux de construction et de rénovation réutilisables;
- Fils électriques;
- Métaux;
- Menus objets : outils, jeux, jouets, livres, CD, vaisselle, bibelots, lampes, miroirs, bijoux, etc.;
- Vélos et articles de sport;
- Accumulateurs électrique « batteries » d'automobile;
- Boîtes de carton;
- Matelas, sommiers, tapis, barbecues, déshumidificateurs, climatiseurs, chauffe-eau, etc.;
- Textiles, tissus, vêtements, chaussures et articles de bébé.

### MATIÈRES REFUSÉES

- Résidus alimentaires et autres matières organiques (feuilles, gazon, branches et autres végétaux);
- Agrégats (roche, béton, sable, asphalte, etc.);
- Bardeaux d'asphalte;
- Matériaux provenant de la démolition de bâtiments;
- Résidus domestiques dangereux : huiles, peintures, pesticides, piles, lampes fluocompactes, néons, bonbonnes de propane, extincteurs, pneus, etc.;
- Objets de dimension hors normes : voilier, épandeur à fumier, remorque, etc.;
- Déchets ultimes.

**Tout ce qui ne peut être transporté par deux employés et tout ce qui n'entre pas dans le camion sera refusé.**

### PISCINES

#### AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE PISCINES DÉMONTABLES

Le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles prévoit qu'il faut obtenir un permis pour installer une piscine démontable sur le territoire d'une municipalité locale : une nouvelle demande n'est cependant pas nécessaire pour la réinstallation d'une piscine démontable au même endroit et dans les mêmes conditions.

En ce qui concerne les travaux pour installer ou remplacer une piscine ou pour ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine, communiquez avec les inspecteurs en bâtiment et environnement de la Ville, Madame Julie Guilmain ou Monsieur Marc Cournoyer au :

819-876-7181, poste 5

Vous pouvez également consulter les normes applicables à l'installation d'une piscine au Québec en visitant le site suivant :

[www.baignadeparfaite.com](http://www.baignadeparfaite.com)

# Loisirs

## — CULTURE & VIE COMMUNAUTAIRE —

### Adhésion membre Junior et cliniques de golf estivales



Enregistrez-vous dès maintenant ou pour plus d'information communiquez avec nous au [info@dufferinheightsgolf.com](mailto:info@dufferinheightsgolf.com)  
1<sup>ère</sup> des 7 cliniques débute le Lundi 27 Juin.

Visitez notre site web ou suivez-nous sur Facebook pour plus d'info  
[www.dufferinheightsgolf.com](http://www.dufferinheightsgolf.com)



# Informations

— AVIS PUBLIC —

PROVINCE DE QUÉBEC - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG - VILLE DE STANSTEAD

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le propriétaire du 2100, chemin Dewey, a déposé une demande de dérogation mineure portant le numéro 2016-01, laquelle concerne le lot 5 076 370 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Stanstead.

La demande consiste à autoriser l'implantation d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée dans la cour arrière en sachant qu'un garage est construit dans la cour avant et ce, malgré le fait que le Règlement de zonage n° 2012-URB-02 prévoit à son article 6.1 intitulé « Usages et constructions permis dans les cours » que les garages ne peuvent être situés dans la cour avant.

Toute personne s'opposant à la demande de dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du conseil du 31 mai 2016, à 19 h 30, au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

**Donné à Stanstead, ce 13 mai 2016.**

**Me Jessica Tanguay, Greffière**

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis qu'un demandeur a déposé une demande de dérogation mineure portant le numéro 2016-02, laquelle concerne le lot 5 075 618 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Stanstead, étant un terrain vacant situé sur la rue High.

La demande consiste à autoriser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée d'une largeur de 6,1 mètres sur le lot visé et ce, malgré l'article 7.1 intitulé « Dimensions » du Règlement de zonage n° 2012-URB-02 qui stipule que la largeur minimale doit être de 7,3 mètres. De plus, les marges de recul latérales seront de 4,5 mètres alors que l'article 5.6 intitulé « Usages, constructions et normes d'implantation par zone » du Règlement de zonage n° 2012-URB-02 exige que la marge de recul latérale minimale soit de 5 mètres.

Toute personne s'opposant à la demande de dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du conseil du 6 juin 2016, à 19 h, au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

**Donné à Stanstead, ce 13 mai 2016.**

**Me Jessica Tanguay, Greffière**

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2009-119-16-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 2009-119 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Veillez prendre avis que lors d'une séance ordinaire de son conseil tenue le 2 mai 2016, la Ville de Stanstead a adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2009-119-16-01 amendement le Règlement n° 2009-119 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ». Ce règlement a pour objet de modifier la taxe imposée sur la fourniture d'un service téléphonique par le Règlement n° 2009-119, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016, pour que celle-ci passe de 0.40 \$ à 0.46 \$ par mois par numéro de téléphone.

Ce règlement entrera en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet dans la Gazette officielle du Québec par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement aux heures d'affaires de l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

**Donné à Stanstead, ce 13 mai 2016.**

**Me Jessica Tanguay, Greffière**

## DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE 2015

Veillez prendre avis que le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice 2015 seront déposés, conformément à l'article 105.1 de la « Loi sur les cités et villes », par la trésorière, lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra mardi, le 31 mai 2016, à 19 h 30, à l'hôtel de ville, sis au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

**Donné à Stanstead, ce 13 mai 2016.**

**Me Jessica Tanguay, Greffière**

## VENTE D'UNE REMORQUE EN ALUMINIUM APPARTENANT À LA VILLE



La Ville de Stanstead met en vente l'équipement usagé ci-dessous décrit et souhaite obtenir des offres du public. Le prix minimum devant être offert est de 2 500 \$ et les taxes applicables seront ajoutées aux montants offerts.

L'équipement vendu est une remorque en aluminium fabriquée chez Remorques Savage (Sherbrooke) en 2012, 16 pieds de long par 54 pouces de large, capacité de 4000 lb (1800 kg), 2 essieux, freins hydrauliques, pneus 175-80-13, rampe pliable à l'arrière, coffre en plastique en avant de la remorque inclus.

Cette vente est faite sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur. La prise de possession devra avoir lieu dans les 20 jours de l'adjudication.

Pour obtenir des informations additionnelles ou pour inspecter la remorque avant de faire une offre, vous devez communiquer avec Christopher Goodsell par téléphone au 819-876-7181, poste 6 ou par courriel : [chefpompier@stanstead.ca](mailto:chefpompier@stanstead.ca)

Veillez transmettre vos offres écrites à l'hôtel de ville de Stanstead, à l'attention de Karine Duhamel, au 425, rue Dufferin, Stanstead (Québec), J0B 3E2 au plus tard le 30 mai 2016 à 16 h. De plus, veuillez inscrire sur l'enveloppe cachetée contenant votre offre la mention « Ne pas ouvrir ».

La Ville de Stanstead ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des propositions reçues.

**Donné à Stanstead, ce 13 mai 2016.**

**Me Jessica Tanguay, Greffière**